

D'autres nations ont fait des efforts analogues et j'invite instamment mes collègues à se joindre à moi pour marquer leur appui en adoptant cette motion.

Avec votre aide, nous pouvons faire beaucoup dans le domaine des droits de la personne. Sans elle, l'avenir risque d'être sombre pour les combattants de la liberté des pays opprimés qui dépendent de notre appui.

Lorsqu'il a accepté le Prix Nobel, l'année dernière, Elie Wiesel a déclaré:

Nous devons toujours prendre parti parce que la neutralité favorise l'oppressé, jamais la victime. Le silence encourage le persécuteur, jamais le persécuté... Lorsque des vies humaines sont en danger, lorsque la dignité humaine est bafouée, les nationalités et les frontières n'ont plus d'importance. Chaque fois que des hommes et des femmes sont persécutés en raison de leur race, de leur religion ou de leurs convictions politiques, le lieu de cette persécution doit devenir, à ce moment-là, le centre de l'univers.

L'initiative que propose la motion peut sembler un petit pas sur la longue route vers les droits et libertés universels auxquels aspirent ceux qui ont besoin de notre aide, mais c'est un symbole de notre engagement à faire de ce cheminement une réalité.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, l'idée de désigner le 1^{er} août 1987 «*Jour des droits de la personne d'Helsinki*» est fort judicieuse. Il y a lieu de féliciter le député de Parkdale—High Park (M. Witer) de cette proposition ainsi que du libellé de la motion qu'il a fait inscrire à l'ordre du jour de nos travaux, aujourd'hui.

Le document d'Helsinki, signé en 1975 par quelque 35 pays, a certes fait avancer la cause des droits de la personne. Je suis sûr que le député de Parkdale—High Park connaît très bien la teneur des accords en question, puisqu'il a pris part à plusieurs conférences où ces derniers font régulièrement l'objet d'une révision entre l'Est et l'Ouest.

Le député n'ignore sans doute pas que les droits de la personne forment l'un des trois volets de ces accords. Il importe de bien tenir compte de ce facteur car on ne saurait, si le représentant de Parkdale—High Park veut bien en convenir, soutenir la cause des droits de la personne que dans le contexte global des accords d'Helsinki. Au milieu des années 70, madame la Présidente, 35 pays se sont réunis, persuadés que le rapprochement entre l'Orient et l'Occident pouvait et devait se réaliser. Les pays d'Europe ont permis aux États-Unis et au Canada de se joindre aux 33 autres signataires, parce qu'il leur semblait essentiel de compter parmi eux deux pays d'Amérique du Nord dont l'un constitue une superpuissance. Nous nous sommes donc rendus à leur invitation et depuis 1985, le Canada s'est taillé une réputation enviable en matière de promotion des droits de la personne et dans ses démarches pour défendre certains individus à l'occasion. Le député de Parkdale—High Park nous a présenté aujourd'hui la liste de toute une série de noms inscrits à l'ordre du jour.

● (1250)

J'engage vivement le député de Parkdale—High Park, par contre, à considérer l'avancement des droits de la personne dans la perspective plus générale des questions prévues à la

Jour des droits de la personne d'Helsinki

conférence, des questions implicites aux accords eux-mêmes. Les accords embrassent tout un ensemble de problèmes portant sur le désarmement. Un autre ensemble de dossiers concernent les problèmes économiques. Enfin, il ne faut pas oublier le volet très important des questions sociales qui comprennent également les droits de la personnes. On ne saurait se contenter de progresser sur un seul plan à la fois. Il faut exercer des pressions soutenues et mener toutes ces questions de front en tenant compte de nos intérêts mutuels.

A remarquer que la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe ne fonctionne pas à la majorité des voix comme la Chambre des communes. Elle se fonde sur le consensus. Il importe donc que le député qui nous a proposé une liste de noms participe lui aussi, avec d'autres parlementaires, aux délibérations de cette conférence en s'efforçant de faire avancer d'autres dossiers dont la conférence est saisie. Ces dossiers portent sur le désarmement, les questions économiques, l'environnement et les droits de la personne.

Des progrès sont possibles au sein de la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe, et certains dossiers le prouvent d'ailleurs. Cette tribune a connu des temps fort difficiles. En 1980 surtout, pendant l'invasion de l'Afghanistan, cette conférence s'est retrouvée dans une impasse 18 mois durant à Madrid. Mais l'esprit de l'Accord d'Helsinki est fondamentalement louable. Et c'est essentiellement de cet esprit dont le député se fait le défenseur. Il nous engage à le maintenir plus vivant que jamais en déclarant le 1^{er} août *Jour des droits de la personne*. Nous sommes de tout coeur avec lui. Mais je rappelle que l'action des parlementaires doit se faire sentir sur tous les fronts à l'occasion de cette conférence puisque l'Est et l'Ouest présentent des programmes distincts qu'il faut intégrer au bout du compte.

Par exemple, le désarmement constitue une des premières priorités des pays d'Europe de l'Est. Les droits de la personne reçoivent une attention prioritaire dans les pays de l'Ouest y compris au Canada. Sur le plan économique, les intérêts sont très variés et parfois divergents. Néanmoins, il existe une convergence d'intérêt assez complexe et pas toujours très focalisée. Quoi qu'il en soit, il faut améliorer le processus et les parlementaires ont un rôle crucial à jouer, surtout par l'entremise de l'Union interparlementaire.

J'espère que le député de Parkdale—High Park assiste aux conférences de l'Union interparlementaire de façon à pouvoir faire valoir les idées qu'il a énoncées aujourd'hui. Il devrait consacrer son temps, ses efforts et sa grande énergie à ces conférences organisées sous les auspices de l'Union interparlementaire, qui réunissent des parlementaires de l'Est et de l'Ouest pour discuter de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. C'est là une bonne occasion pour les parlementaires canadiens de faire connaître leurs préoccupations et leurs priorités. C'est l'occasion de communiquer à nos collègues d'Europe de l'Est le nom de personnes dont les droits doivent être protégés. C'est l'occasion de dialoguer, comme nous le faisons parfois.